

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 28 juin 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

**Conseillers absents excusés** : Claude GELOT, Vincent MICHEL

**Secrétaire de séance** : Sylvie CAILLAUD

**23-39-05 SALLE DE THEATRE – TARIFS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

- **Location de la salle de Théâtre « St Jo » par des associations extérieures à la commune**
  - Spectacles culturels à but lucratif : 70 € par séance hors chauffage
  - Répétitions : 4 € par occupation hors chauffage

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand

Date de signature : 06/07/2023

Qualité : Maire de St Mars la Réorthie